

Qui sommes nous

Fonctionnement

Pourquoi nous faire confiance?

Côté FAMILLE créée en 2001, est une association loi 1901 à but non lucratif, agréé qualité sous le numéro 2006-2-31-114 et qui intervient en mode mandataire et prestataire.

Depuis sa création, Côté FAMILLE est intervenue auprès d'un millier de personnes dépendantes et c'est spécialisée uniquement dans l'aide à domicile auprès des personnes âgées et/ou dépendantes, en excluant les autres activités de service à la personne (garde d'enfants, soutien scolaire, nettoyage, jardinage...).

Cette spécialisation est le gage de notre professionnalisme dans le secteur dans lequel nous sommes spécialisés.

De fait, Côté FAMILLE met à la disposition des personnes âgées, malades ou handicapées des services pour compenser partiellement ou totalement le manque d'autonomie et ce afin de concourir à l'accomplissement des actes essentiels de sa vie, dans un climat de sécurité et de confort physique et moral.

Côté FAMILLE se veut d'encourager l'autonomie et d'aider les personnes à rester chez elles, si tel est leur choix.

L'aide à domicile par Côté FAMILLE, c'est pouvoir vivre chez soi, dignement, comme les autres, avec ses souvenirs, ses habitudes, dans son cadre familial.

Le maintien à domicile est la solution préférée des Français.

A la question " Si l'un de vos proches devenait dépendant " (DREES - Études et résultats n°491 - mai 2006) :

Plus de huit Français sur dix souhaitent le maintien des personnes âgées à leur domicile.

Seuls 18% privilégient, pour leurs proches, l'entrée en institution spécialisée.

Fonctionnement :

Horaires d'ouverture :

a) du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h

b) le vendredi de 11h à 12h et de 14h à 18h

Jours d'intervention : 7J/7 et 24H/24

Pas de fermeture annuelle

Le fonctionnement de Côté FAMILLE :

Voici en quelques étapes simples, la mise en place de l'intervention :

1) Nos prestations peuvent être ponctuelles ou sur du long terme, quotidiennes, c'est vous qui choisissez. Côté FAMILLE intervient en mode mandataire ou prestataire

- 2) La directrice vient à votre domicile en présence d'un membre de votre famille, si vous le souhaitez, afin de faire connaissance et de définir ensemble votre besoin spécifique (nombre d'heures et les types d'activités)
 - 3) Une proposition d'intervention récapitulant l'identification précise du besoin d'aide à domicile vous sera remise et un devis gratuit détaillé, vous sera adressé par mail ou par courrier, dans les 24 heures
 - 4) Vous choisissez, parmi plusieurs candidat(e)s proposé(e)s, votre intervenant(e), en fonction des critères que vous avez exprimés (tâches à effectuer et le type de personnalité qui pourrait s'adapter au mieux à la personne aidée)
 - 5) Chaque usager dispose d'un cahier de liaison contenant toutes les activités réalisées
 - 6) Afin d'assurer la bonne réalisation de la prestation, nous procédons à des visites à domicile pour évaluer la qualité de la prestation
 - 7) Un contrat de prestation est signé par Côté FAMILLE et l'usager mais si vous voulez interrompre le contrat, définitivement ou le temps de vacances, vous n'aurez qu'à nous prévenir suffisamment à l'avance. En cas d'absence due à un problème de santé, le contrat est suspendu ipso facto sauf si vous souhaitez que l'intervenant(e) vous rende visite, en cas de séjour à l'hôpital, pour vous apporter votre courrier, s'occuper de votre linge, ou préparer votre retour à la maison en remplissant votre frigo !
 - 8) Vous n'avez pas à payer de frais de dossier. Vous ou votre famille (si celle-ci prend en charge le coût de l'aide) bénéficiez de réductions d'impôts égales à 50% des sommes engagées.
- Pour certaines interventions ne présentant pas de problématiques particulières (grave maladie, dépendance, handicap...) ces procédures peuvent être allégées.

Pourquoi nous faire confiance :

CONFIANCE DES CLIENTS ET DES PROFESSIONNELS

Côté FAMILLE est un organisme qui a gagné l'entière confiance des personnes âgées et/ou dépendantes et des familles pour lesquelles nous intervenons. Nous sommes référencés auprès de nombreux partenaires.

UN SERVICE ENTIÈREMENT PERSONNALISÉ

Grâce à notre évaluation à domicile, nous déterminons avec vous, vos besoins, la fréquence, la durée, les jours, les heures et le contenu de la mission que vous nous confiez. Vous êtes libre de les modifier à tout moment, notamment si le besoin évolue.

UN(E) INTERVENANT(E) DÉDIÉ(E)

La même personne interviendra à chaque fois, aux mêmes heures, aux mêmes journées, pour une meilleure personnalisation du service. Un planning mensuel vous est adressé tous les mois afin de suivre les interventions. En cas d'absence (maladie, congés) nous nous engageons à assurer la continuité de la prestation par un remplacement approprié.

UN PERSONNEL QUALIFIÉ ET FORMÉ

Tout(e)s nos intervenant(e)s ont un minimum de 2 ans d'expérience dans l'aide auprès des personnes âgées et/ou dépendantes.

Nos intervenant(e)s sont rigoureusement sélectionné(e)s en fonction de leurs motivations, compétences et qualités relationnelles.

Seuls quelques intervenant(e)s sont sélectionnés parmi des centaines de candidatures en procédant à des entretiens spécifiques ainsi qu'à des vérifications de références et de casiers judiciaires.

UN SUIVI QUALITÉ

Nous garantissons un suivi régulier de la qualité du service mis en place, par un encadrement professionnel de nos intervenant(e)s qui sont employés(e)s en CDI. Des entretiens téléphoniques hebdomadaires et des visites à domicile pour évaluer la qualité de la prestation. Une enquête de satisfaction est adressée chaque année à chacun de nos usagers.

UNE PRISE EN CHARGE ADMINISTRATIVE

Nous prenons également en charge le montage des dossiers d'aide. Nous vous présentons une facture unique à la fin de la prestation mensuelle.

UNE RÉACTIVITÉ GARANTIE

Les intervenant(e)s sont disponibles 24h/24 et 7h/7 et l'équipe administrative pour vous répondre sur les modifications d'interventions, d'horaires, de jours, pour mettre en place les services d'aide à domicile, pour être en lien avec les familles et vous répondre dans les 24 heures.